



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Le méthane, un enjeu important : les trois étapes de l'action parlementaire



Le méthane libéré par les décharges contribue aux canicules et à la hausse des températures. Bangladesh © Niamul Rifat/Anadolu via AFP

Le méthane est un gaz à effet de serre nocif qui emprisonne la chaleur dans l'atmosphère, contribuant ainsi de manière significative au réchauffement climatique et à la pollution. Le réchauffement de la terre qu'il produit sur 20 ans est plus de 80 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone. À la différence du dioxyde de carbone, le méthane ne perdure dans l'atmosphère qu'une dizaine d'années, ce qui signifie que la réduction immédiate des émissions de méthane peut avoir des effets bénéfiques rapides sur le climat et la santé, que nous ressentirons de notre vivant. À l'échelle mondiale, les principales sources des émissions de méthane d'origine humaine sont l'agriculture (40 %), les combustibles fossiles (35 %) et les déchets (20 %)¹.

Le méthane est un problème mondial qui a des conséquences locales lorsqu'il est libéré dans l'atmosphère, car il réagit avec d'autres gaz pour former de l'ozone troposphérique, polluant atmosphérique toxique qui cause environ un million de décès prématurés chaque année dans le monde². Le méthane est à lui seul responsable de près de la moitié de ces décès³. Il s'agit d'un bilan annuel comparable à celui des grands fléaux sanitaires mondiaux que sont le paludisme⁴ et le VIH/sida⁵. L'ozone produit par le méthane nuit également à la production alimentaire en endommageant les cultures. Il réduit de 5 à 7 % chaque année le rendement de denrées de base telles que le riz, le blé, le maïs et le soja⁶, menaçant la sécurité alimentaire, faisant augmenter le prix des denrées alimentaires et remettant en cause les moyens de subsistance, en particulier dans les régions déjà touchées par le stress climatique et la faim.

1 Global Methane Pledge (GMP, Engagement mondial sur le méthane), [The Imperative for Methane Action](#)

2 Climate and Clean Air Coalition (CCAC, Coalition pour le climat et l'air pur), qui dépend du Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD), [Guidance on Including Methane in NDCs](#) (2024), p. 6

3 Ibid.

4 597 000 décès annuels en 2023, voir : Organisation mondiale de la Santé (OMS), [Rapport 2024 sur le paludisme dans le monde](#) (2024).

5 630 000 décès annuels en 2023, voir : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), [L'urgence d'aujourd'hui : le SIDA à la croisée des chemins](#) (2024).

6 PNUD-CCAC, [Guidance on Including Methane in NDCs](#) (2024), p. 6

Ce sont 255 000 décès prématurés, 775 000 hospitalisations liées à l'asthme et 73 milliards d'heures de travail perdues en raison de la chaleur extrême qui pourraient être évités chaque année d'ici 2030 si les pays agissaient dès aujourd'hui pour réduire les émissions de méthane en s'appuyant sur les solutions disponibles. Nous pourrions également éviter la perte d'une quantité de denrées alimentaires allant jusqu'à 26 millions de tonnes par an⁷. La réduction des émissions de méthane est l'un des moyens les plus efficaces d'obtenir des résultats rapides en matière de santé, d'alimentation et de climat, et ce avant la fin de la décennie.

Agir sur le méthane est également très judicieux sur le plan économique. Les marchés mondiaux renforçant les règles liées au climat, la surveillance des produits à forte intensité de méthane s'accroît. Dans des secteurs tels que le pétrole, le gaz et le charbon, les exportateurs sont confrontés à de nouvelles exigences, telles que la surveillance et la réduction des émissions de méthane, sous peine de se voir imposer des barrières commerciales, des droits d'importation et un accès restreint aux principaux marchés⁸.

Les gouvernements prennent des engagements en matière de méthane, mais pour que ces engagements aboutissent, les parlements doivent jouer leur rôle essentiel. Les parlements peuvent contribuer à garantir que les mesures nationales relatives au méthane soient assorties de mécanismes de redevabilité, qu'elles soient correctement financées, génèrent des bienfaits économiques et sociaux et soient adaptées aux besoins des individus et des collectivités.

L'Union interparlementaire (UIP) a fait du changement climatique une priorité stratégique, en aidant les parlements à renforcer la législation, la budgétisation, le contrôle, la représentation et l'engagement public permettant de faire face à la crise climatique. La réduction des émissions de méthane offre une occasion évidente de prendre des mesures concrètes et percutantes, car c'est l'un des moyens les plus rapides et les plus efficaces de ralentir le réchauffement climatique dans un avenir proche en contribuant à rendre atteignable l'objectif fixé dans l'Accord de Paris, à savoir limiter à 1,5 °C le réchauffement à l'échelle mondiale. En outre, comme de nombreuses sources de méthane, telles que l'énergie, les déchets et l'agriculture, sont réglementées ou tombent sous le coup de lois, de politiques et de budgets locaux et nationaux, les parlementaires ont un rôle direct à jouer dans la réglementation du méthane. Prendre des mesures pour réduire les émissions de méthane offre donc aux parlements un moyen concret pour contribuer aux objectifs climatiques nationaux et mondiaux tout en répondant aux préoccupations locales immédiates.

Ce guide est un outil pratique visant à permettre aux parlementaires de prendre des mesures éclairées, équitables et efficaces concernant le méthane, depuis l'échelon local jusqu'à l'échelon mondial. Il commence par présenter les informations essentielles requises pour comprendre ce qu'est le méthane, pourquoi il est important, d'où il provient et son lien avec les activités des parlementaires. Il présente ensuite une approche en trois étapes permettant aux parlementaires d'agir concernant le méthane.

Ce que les parlementaires doivent savoir sur le méthane

Le méthane est un facteur majeur du changement climatique et de la pollution atmosphérique locale. Il produit un réchauffement de la terre à court terme 80 fois plus puissant que le dioxyde de carbone⁹ et est responsable d'environ un tiers du réchauffement climatique actuel. Le méthane réagit également dans l'atmosphère, ce qui crée de l'ozone troposphérique, polluant dangereux pour la santé et les cultures¹⁰.

Les principales sources anthropiques sont les suivantes :

- l'agriculture (40 %), notamment l'élevage, le fumier et les rizières,
- les combustibles fossiles (35 %), notamment la production et les fuites de pétrole, de gaz et de charbon,
- les déchets (20 %), notamment les déchets alimentaires et autres matières organiques mis en décharge, et l'incinération à ciel ouvert des déchets organiques¹¹.

Les paragraphes qui suivent expliquent les principes de base de la réduction des émissions de méthane et mettent en évidence certains des éléments les plus importants à connaître avant d'agir, en particulier pour ceux qui œuvrent dans des communautés confrontées à des pressions économiques, sanitaires et environnementales.

Pourquoi est-il important de réduire les émissions de méthane ?

La réduction des émissions de méthane est l'un des moyens les plus rapides de ralentir le réchauffement climatique. Elle apporte rapidement des bienfaits supplémentaires : un air plus pur, moins de risques pour la santé et des rendements plus élevés pour les cultures vivrières que sont le riz, le blé, le maïs et le soja¹². Les citoyens pâtissent déjà dans leur vie quotidienne des effets du méthane : chaleur, mauvaise qualité de l'air, problèmes de santé et insécurité alimentaire¹³.

Quelles conséquences le méthane a-t-il sur les personnes qui vivent dans ma circonscription ?

Lorsque le méthane s'accumule, il fait augmenter les températures mondiales beaucoup plus rapidement que le CO₂, entraînant l'accroissement des vagues de chaleur, des sécheresses et des phénomènes météorologiques extrêmes. L'accumulation de méthane contribue également à la formation d'ozone troposphérique¹⁴, qui a des effets néfastes sur la santé (provoquant par exemple des problèmes respiratoires, en particulier chez les enfants, les personnes âgées, les personnes souffrant déjà de problèmes de santé et celles qui travaillent en extérieur), la production alimentaire et les moyens de subsistance locaux.

7 Ibid.

8 L'Union européenne a par exemple adopté un règlement sur le méthane s'appliquant aux importations d'énergie, voir : [Règlement de l'UE concernant la réduction des émissions de méthane dans le secteur de l'énergie](#) (consulté le 21 septembre 2025).

9 GMP, [The Imperative for Methane Action](#)

10 Le Centre commun de recherche : pôle scientifique de l'UE, [Cutting methane emissions key to fighting climate change and harmful ozone](#) (20 septembre 2024)

11 GMP, [The Imperative for Methane Action](#)

12 PNUE-CCAC, [Guidance on Including Methane in NDCs](#) (2024)

13 PNUE-CCAC, [Méthane](#) (consulté le 21 septembre 2025)

14 Agence européenne de l'environnement, [Methane, climate change and air quality in Europe: exploring connections](#) (2025)

D'où vient le méthane émis dans ma circonscription et mon pays ?

Le méthane est indétectable à la vue ou à l'odorat, mais les activités et les conditions susceptibles d'en produire sont, quant à elles, souvent identifiables. Les émissions de méthane proviennent principalement de l'agriculture, des combustibles fossiles et des déchets¹⁵. Les principales sources de méthane sont notamment les suivantes¹⁶ :

- **les pratiques agricoles**, telles que les élevages intensifs et les rizières, qui entraînent la production de méthane par trois voies principales : chez **le bétail** (en particulier les vaches), le méthane est libéré lors de la digestion des aliments. Une mauvaise qualité des aliments et un nombre élevé d'animaux peuvent augmenter les émissions ; dans **le fumier**, lorsqu'il est stocké en tas ou dans des fosses sans aération ; dans les **rizières** inondées, où l'eau bloque l'oxygène dans le sol, entraînant la production de méthane à mesure que les plantes poussent ;
- **les combustibles fossiles et les infrastructures gazières**, telles que les pipelines, les vannes et les réservoirs de stockage utilisés pour transporter ou transformer le pétrole et le gaz. Le méthane peut s'échapper par des fuites si ces infrastructures ne sont pas surveillées et entretenues. Ces sites peuvent se trouver à proximité ou à l'intérieur même de votre circonscription, en particulier dans les régions où l'on produit du pétrole, du gaz ou du charbon ;
- **les déchets**, y compris les incinérateurs à l'air libre et les décharges sauvages, qui libèrent du méthane lorsque les déchets organiques se décomposent en l'absence d'oxygène. Il s'agit d'un problème courant dans les zones qui ne disposent pas de services de collecte des déchets organisés et réglementés.

Peut-on agir ?

Oui ! Dans de nombreuses circonscriptions, des pratiques simples et peu onéreuses contribuent déjà à réduire les émissions de méthane¹⁷. En voici quelques exemples :

- **séparer puis composter les déchets alimentaires et végétaux** (au lieu de les jeter ou de les brûler) permet leur décomposition à l'air libre, évitant ainsi la production de méthane ;
- **améliorer les techniques de culture du riz**, comme le séchage des rizières entre deux irrigations, réduit les émissions de méthane et permet d'économiser l'eau ;
- **une meilleure alimentation et des soins plus attentifs au bétail** réduisent les émissions et améliorent la productivité ;
- **la réparation des fuites de gaz** rend les installations plus sûres et efficaces.

Où puis-je trouver des informations sur le niveau des émissions de méthane de mon pays ?

Disposer de données nationales fiables sur le méthane peut vous aider à comprendre l'ampleur du défi et à poser les bonnes questions au parlement. De nombreux pays communiquent leurs émissions à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et celles-ci peuvent être consultées via le [registre des contributions déterminées au niveau national](#) et les [rapports biennaux de transparence](#) de la CCNUCC¹⁸.



Des chercheurs mesurent les émissions de méthane issues de la production de riz en Colombie © Neil Palmer/CIAT

¹⁵ GMP, [The Imperative for Methane Action](#)

¹⁶ Pour de plus amples informations et des exemples de mesures prises au niveau politique, voir : PNUÉ-CCAC, [Guidance on Including Methane in NDCs](#) (2024).

¹⁷ Pour un éventail d'exemples de pratiques destinées à réduire les émissions de méthane dans les secteurs clés, voir : PNUÉ-CCAC, [Méthane](#) (consulté le 21 septembre 2025).

¹⁸ En outre, des outils tels que le [Non-CO2 Greenhouse Gas Data Tool](#) (base de données sur les gaz à effet de serre autres que le CO2) de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA) fournissent des informations accessibles sur les émissions de méthane par pays et par secteur. Ces sources de données peuvent vous aider à déterminer la position de votre pays à l'échelle mondiale et les secteurs les plus importants pour votre circonscription.

Qui, au parlement et au gouvernement, est responsable de la lutte contre le méthane ?

Au parlement, les mesures relatives au méthane peuvent relever de plusieurs commissions différentes, généralement celles qui traitent des changements climatiques, de l'environnement, de la santé, de l'énergie et de l'agriculture. Les ministères gouvernementaux chargés de ces questions peuvent également être impliqués dans l'élaboration des politiques relatives au méthane. Comprendre qui est chargé de la question du méthane et comment elle est traitée peut vous aider à mieux cerner les points d'entrée vous permettant d'adresser vos questions et recommandations aux bonnes personnes.

Quel est le cadre mondial de lutte contre le méthane ?

La lutte contre le méthane s'appuie sur un cadre international auquel votre pays adhère peut-être déjà. Ces accords confèrent aux parlementaires un mandat clair pour agir et demander des comptes au gouvernement.

- **L'Accord de Paris** (2015) engage les pays à prendre des mesures économiques visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, ce qui implique notamment de réduire toutes les émissions de gaz à effet de serre, dont le méthane. Les plans climatiques nationaux, appelés **Contributions déterminées au niveau national** (CDN), constituent le plan climatique officiel de votre pays dans le cadre de l'Accord de Paris. Votre CDN doit inclure des mesures claires concernant le méthane, en particulier dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et des déchets. Si les mesures concernant le méthane sont absentes ou vagues, vous pouvez faire pression pour qu'elles soient précisées dans les mises à jour de la CDN¹⁹. Vous trouverez la CDN de votre pays dans le [registre des contributions déterminées au niveau national](#) de la CCNUCC.
- [Le Global Methane Pledge](#) (Engagement mondial sur le méthane), lancé en 2021, est un accord mondial conclu par plus de 150 pays dans le but de réduire les émissions de méthane de 30 % d'ici 2030. Consultez le site web pour voir si vous vivez dans un pays participant.
- À la COP28²⁰, tous les pays ont convenu, dans le cadre du bilan mondial, de réduire rapidement et durablement les émissions de méthane²¹ d'ici 2030. C'était la première fois que le méthane était clairement mentionné dans une décision officielle de l'ONU sur le climat, ce qui donne aux pays un mandat clair pour qu'ils intègrent le méthane dans leurs plans, budgets et lois climatiques et aux parlementaires pour qu'ils pèsent en faveur d'une action nationale plus énergique.

Avec qui puis-je m'associer pour lutter contre les émissions de méthane si mon pays et mon parlement disposent de ressources ou de capacités limitées ?

Même avec des ressources limitées, vous pouvez agir. Commencez par mettre à profit ce qui est à portée de main, à savoir les connaissances de votre collectivité/vos concitoyens, vos observations locales, la réglementation et les engagements nationaux, ainsi que votre aptitude, en tant que parlementaire, à poser des questions et soulever des problèmes. Certaines de vos institutions gouvernementales nationales (chargées des questions environnementales, énergétiques, agricoles et sanitaires) disposent peut-être déjà de données, d'informations ou de programmes auxquels vous pouvez vous référer.

Les universités, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile (OSC) peuvent également se révéler des partenaires précieux pour contribuer à combler les lacunes en matière de connaissances, d'informations et de capacités.

Au niveau régional et international, des organisations telles que l'UIP, le Global Methane Hub (Pôle mondial du méthane), le Global Methane Pledge (GMP), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), la Climate and Clean Air Coalition (CCAC, Coalition pour le climat et l'air pur), l'International Methane Emissions Observatory (IMEO, Observatoire international des émissions de méthane), le Clean Air Task Force (CATF, Groupe de travail sur l'air pur), ParlAmericas, la Plataforma Parlamentaria de Acción Climática contra el Metano (Plateforme parlementaire d'action climatique contre le méthane) et bien d'autres offrent des outils, des conseils techniques, un apprentissage entre pairs et des possibilités d'échange de connaissances de nature à vous aider dans votre travail, même si vos ressources sont limitées au départ.



19 Pour de plus amples informations et des outils relatifs au contrôle parlementaire des engagements nationaux en faveur du climat, voir : UIP, [10 mesures pour des engagements nationaux plus forts en faveur du climat](#) (2024) et UIP, [Le contrôle parlementaire des engagements nationaux en faveur du climat](#) (2024).

20 Pour de plus amples informations sur la COP28 et le méthane, voir : Agence internationale de l'énergie (AIE), [Global Methane Tracker 2024: What did COP28 mean for methane?](#) (2024).

21 Pour ce qui est des gaz autres que le CO₂, voir : CCNUCC, [Résultats du premier bilan mondial](#) (2023).

Les trois étapes de la marche à suivre par les parlementaires

Ce chapitre présente les trois étapes de la marche à suivre pour lutter concrètement contre le méthane, qui vont de la connaissance des sources de méthane à la mise à profit de vos prérogatives parlementaires, en passant par la promotion et l'élargissement des solutions à l'échelle nationale et mondiale. Chacune de ces étapes associe des mesures prises sur le terrain et au parlement afin que vous puissiez relier les préoccupations locales aux engagements nationaux et à la coopération mondiale. Ces étapes doivent être adaptées à votre mode de gouvernement et aux prérogatives ou responsabilités spécifiques de votre parlement.

Étape 1 : Constituer votre base de données factuelles sur le méthane, tant à l'échelle locale que nationale



Message clé : Le méthane est un puissant gaz à effet de serre et un polluant atmosphérique local dont les sources sont souvent perceptibles, à l'instar de la fumée provenant de la combustion des déchets et des odeurs émanant des égouts, des décharges et des élevages. La première étape consiste à dresser un bilan clair des sources de production de méthane dans votre circonscription et dans tout le pays et à comprendre les engagements et les plans de votre gouvernement pour y remédier.

Les mesures que vous pouvez prendre dans votre circonscription :

- Identifier les signes visibles d'activités susceptibles de produire du méthane : incinération à ciel ouvert des déchets, décharges sauvages, eaux usées, élevages, rizières ou sites d'exploitation de combustibles fossiles.

- Profiter des visites et des événements locaux pour recueillir les doléances et les informations sur le méthane, en veillant à ce que toutes les voix, y compris celles des femmes ou des groupes potentiellement marginalisés, soient représentées²².
- Collaborer avec les organisations locales, les chercheurs ou des groupes de la société civile afin de recueillir des données et de créer une « carte du méthane » simple de votre région.

Les mesures que vous pouvez prendre dans votre parlement :

- Vérifier si votre pays a signé le Global Methane Pledge ou d'autres initiatives relatives au méthane²³.
- Chercher les principales sources de méthane au niveau national. Demander ou réclamer des données sur le méthane auprès des ministères et des organismes climatiques concernés.
- Déterminer quelles sont les commissions chargées du méthane ou déjà actives dans ce domaine.
- Poser les questions qui suivent à l'organisme national chargé de l'action climatique et aux ministères concernés (environnement, agriculture, énergie, etc.) :
 - Existe-t-il une stratégie nationale concernant le méthane ou des objectifs sectoriels spécifiques de réduction des émissions de méthane à l'échelle nationale ?
 - Quelles sont les principales sources d'émissions de méthane et où se trouvent-elles ?
- S'il n'existe pas de plan ni de stratégie concernant le méthane, utiliser votre plateforme pour proposer au gouvernement d'en élaborer un, soit sous la forme d'un plan à part, soit en l'intégrant dans les politiques climatique, sanitaire, énergétique, agricole et de gestion des déchets. Ce plan devrait comporter des objectifs et des calendriers de réduction des émissions de méthane, ainsi que des mécanismes d'application tout en attribuant un rôle clair aux agences gouvernementales.
- Analyser vos CDN et vos stratégies en matière de changements climatiques afin de vous assurer que le méthane est inclus et de vérifier comment, en veillant à ce que cette prise en compte soit conforme aux plans nationaux et aux engagements internationaux tels que le Global Methane Pledge. Si la réduction du méthane n'est pas mentionnée ou si les objectifs, les stratégies et le financement sont flous, il est toujours possible de soulever cette question au parlement ou auprès du gouvernement et de suggérer qu'elle soit intégrée dans les mises à jour des CDN²⁴.

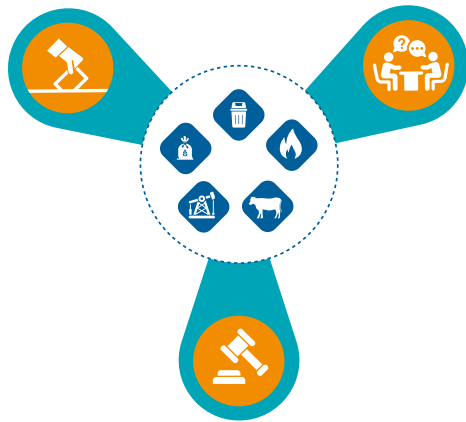
Une fois que vous aurez compris d'où provient le méthane dans votre circonscription et dans votre pays, et que vous saurez si votre pays s'est engagé ou non à lutter contre ces émissions et qui en est chargé, l'étape suivante consistera à utiliser ces données factuelles pour orienter l'action parlementaire dans les secteurs qui produisent le plus de méthane.

²² À Singapour, par exemple, les parlementaires organisent des réunions hebdomadaires individuelles avec les citoyens pour assurer un suivi direct des problèmes (voir : [Meet-the-People Sessions](#)).

²³ Par exemple, l'initiative *Zero Routine Flaring by 2030* de la Banque mondiale.

²⁴ Pour trouver des conseils sur l'intégration du méthane dans les CDN, voir : PNUE-CCAC, [Guidance on Including Methane in NDCs](#) (2024).

Étape 2 : Agir dans des secteurs clés en faisant usage de vos outils et prérogatives parlementaires



Message clé : En tant que parlementaire, vous disposez d'outils puissants pour lutter contre le méthane. Par l'élaboration de lois, la budgétisation, le contrôle et la représentation des citoyens, vous pouvez peser en faveur d'une réduction équitable et visible des émissions de méthane²⁵. Même des mesures modestes, telles que soulever des questions, partager les préoccupations collectives ou analyser les lois existantes peuvent créer l'élan requis pour réduire davantage les émissions de méthane dans les secteurs clés.

Les mesures que vous pouvez prendre dans votre circonscription :

- Vous rendre dans les décharges ou les sites d'enfouissement pour discuter avec les travailleurs et les pouvoirs locaux des défis à relever et prendre note des effets que les changements pourraient avoir sur les emplois et les revenus.
- Discuter avec les agriculteurs et les producteurs alimentaires des moyens concrets de réduire le méthane (meilleure gestion du fumier, changements dans l'alimentation animale, santé animale) et entendre leurs préoccupations ou leurs besoins de soutien²⁶.
- S'il existe des sites d'exploitation de combustibles fossiles ou des réseaux de gaz, aller voir les installations, se renseigner sur la détection et la réparation des fuites, et écouter les témoignages des travailleurs et de la collectivité concernant les conséquences sanitaires ou environnementales.
- Collaborer avec les représentants des pouvoirs locaux et les dirigeants communautaires afin de déterminer les difficultés liées au méthane et les possibilités d'action, de mobiliser davantage en faveur des solutions et de garantir des résultats plus équitables.
- Soutenir ou promouvoir des campagnes de sensibilisation du public (à la radio, dans les écoles, à l'aide d'affiches, etc.) qui présentent des alternatives plus sûres à des pratiques telles que l'incinération des déchets et

soulignent les bienfaits de la réduction du méthane. Veiller à ce que ces messages soient accessibles aux femmes et aux groupes vulnérables, et envisager de les associer à des dates clés afin d'accroître leur visibilité²⁷.

Les mesures que vous pouvez prendre dans votre parlement :

- **Législation :** promouvoir ou soutenir les nouvelles lois et la nouvelle réglementation exigeant l'amélioration des pratiques dans des secteurs tels que la détection des fuites, la gestion des déchets ou les normes relatives à l'alimentation du bétail.
- **Budgétisation :** examiner les budgets climatiques et sectoriels afin de vérifier que l'atténuation des émissions de méthane est correctement financée. Peser en faveur de l'octroi de financements à la lutte contre le méthane, aux pratiques intelligentes, aux mesures de transition équitables et au soutien des groupes vulnérables.
- **Représentation :** faire témoigner les citoyens dans les débats et les auditions parlementaires en veillant à ce que les voix des personnes concernées soient prises en compte et intégrées dans l'élaboration des politiques. Rendre compte à la collectivité du résultat de vos questions, débats ou motions parlementaires portant sur le méthane, afin que les citoyens constatent que les mesures prises tiennent compte de leurs inquiétudes.
- **Contrôle :**
 - Interroger les ministères sur la surveillance du méthane. Les inviter à fournir des informations sur les mesures prises par le gouvernement pour atteindre les objectifs en matière de méthane.
 - Demander et analyser les rapports sur les progrès réalisés en matière d'engagements nationaux relatifs au méthane (par exemple, le Global Methane Pledge).
 - Soutenir ou lancer une enquête parlementaire destinée à recueillir des preuves, à déceler les lacunes en matière de données et d'informations, à examiner les retombées des politiques relatives au méthane sur les citoyens et à sensibiliser l'opinion publique nationale à la question du méthane. Présenter au gouvernement les recommandations issues de l'enquête²⁸.
 - Procéder à un examen post-législatif afin de vérifier si la législation sur le méthane existante atteint son objectif et répond aux besoins des citoyens²⁹.
 - Organiser des auditions publiques pour demander des informations au gouvernement.
 - Parrainer ou soutenir une motion parlementaire exigeant des objectifs clairs de réduction des émissions de méthane, leur inclusion dans les plans en faveur du climat (tels que les CDN) ou le financement de mesures d'atténuation des émissions de méthane dans les secteurs clés.

Une fois que vous aurez commencé à exercer vos prérogatives parlementaires dans les secteurs clés liés au méthane, l'étape suivante consistera à défendre ces mesures, à les relier aux stratégies nationales et à montrer comment elles peuvent catalyser le changement, tant à l'échelon national qu'international.

25 La réduction des émissions de méthane ne doit pas se faire au détriment des moyens d'existence des citoyens. Pour veiller à ce que la transition soit juste dans les secteurs émetteurs de méthane, posez toujours la question de savoir qui est concerné par les changements. De quel soutien ces acteurs ont-ils besoin pour bénéficier de cette transition, et non y perdre ? Tous les groupes sont-ils entendus, particulièrement les femmes et les groupes vulnérables ou marginalisés ?

26 Pour un exemple des préoccupations relatives à la modification des pratiques et des mesures parlementaires destinées à en tenir compte, voir : Fiona Harvey, [Ministers must reassure consumers feeding cattle Bovaers is safe, says Lady Sheehan](#) (The Guardian, 10 décembre 2024).

27 Par exemple la Journée mondiale de l'environnement (5 juin) ou la Journée internationale de l'air pur (le 7 septembre)

28 Pour un exemple de mesure et d'enquête parlementaires sur le méthane, voir : [UK Parliament's actions on the issue](#).

29 Pour des exemples expliquant comment mener à bien un examen post-législatif de la législation relative au climat, voir : UIP, [Examen législatif sous l'angle des ODD : outil à l'intention des parlementaires](#) (2025).

Étape 3 : Promouvoir et étendre les mesures relatives au méthane aux échelons national et international



Message clé : La réduction des émissions de méthane est un défi mondial, mais les solutions efficaces commencent souvent au niveau local. Dans votre circonscription, les citoyens contribuent peut-être déjà à la réduction des émissions de méthane, soit volontairement, soit comme conséquence plus générale des activités qui sont déjà les leurs. En tant que parlementaire, vous pouvez promouvoir des actions dans votre circonscription, les étendre à l'échelle nationale et projeter ce leadership à l'échelle internationale. La mise en commun des réussites au-delà des frontières accroît les ambitions à l'échelle mondiale, mais peut également valoir à votre propre collectivité des connaissances, des ressources, des technologies et une reconnaissance nouvelles.

Les mesures que vous pouvez prendre dans votre circonscription :

- Aller voir les initiatives locales (gestion des déchets et compostage, changements dans l'alimentation du bétail, réparation des fuites) et les mettre en valeur.
- Parler des initiatives prometteuses d'autres régions avec vos propres administrés. Les projets couronnés de succès ailleurs peuvent également être source d'inspiration ou d'enseignements susceptibles d'influer sur les mesures prises dans votre propre contexte³⁰.
- Mettre les groupes de citoyens en relation avec les ministères nationaux, les bailleurs de fonds ou les ONG afin d'obtenir un soutien technique et financier.
- Utiliser les médias et les événements locaux pour faire connaître les projets ayant abouti et leurs bienfaits généraux.

Les mesures que vous pouvez prendre dans votre parlement :

- Promouvoir au parlement les initiatives prises à l'échelle locale en les présentant comme des modèles à reproduire à l'échelon national.
- Plaider en faveur de programmes et de réglementations pilotes permettant de déployer à plus grande échelle des solutions locales éprouvées (par exemple, pour que toutes les municipalités trient les déchets organiques ou soutiennent le compostage).
- Inciter les ministères et les bailleurs de fonds à financer les efforts de déploiement à plus grande échelle.

Les mesures à l'échelle mondiale :

- Positionner votre parlement comme l'un des leaders mondiaux engagés en faveur de la réduction rapide des émissions de méthane.
- Faire part de vos initiatives et des enseignements tirés dans le cadre d'assemblées parlementaires régionales ou de plateformes mondiales et montrer que les parlements jouent un rôle central dans la lutte contre les émissions de méthane.
- Encourager l'adoption de normes internationales plus strictes et de bonnes pratiques en matière de réduction des émissions de méthane.
- Soutenir la coopération mondiale, le financement et la mise en commun des technologies, en particulier avec les parlements disposant de moins de ressources.

La réduction des émissions de méthane est urgente, mais elle est faisable et bénéfique. En constituant votre base de données factuelles, en agissant dans les secteurs clés à l'aide des outils et des prérogatives parlementaires qui sont les vôtres et en défendant des solutions aux échelons national et international, vous pourrez obtenir des résultats bénéficiant à vos concitoyens et aider votre pays à respecter ses engagements en matière de climat.

Les parlements ont un rôle unique et central à jouer. Les parlementaires sont à l'interface entre les préoccupations quotidiennes des citoyens, les politiques nationales et les objectifs mondiaux. En adoptant cette marche à suivre en trois étapes, vous protégerez dès maintenant la collectivité et garderez à portée de main l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5 °C, ce qui placera votre parlement en première ligne du leadership climatique.

Votre parlement a-t-il besoin d'aide pour agir concernant le méthane ?

Ou avez-vous une bonne pratique à présenter ?

L'UIP propose des initiatives de renforcement des capacités adaptées aux parlements ayant besoin d'aide pour réduire les émissions de méthane. Grâce à cette initiative, elle offre également une plateforme d'apprentissage entre pairs et de présentation à un public mondial des mesures parlementaires luttant efficacement contre le méthane.

Contactez l'UIP à l'adresse postbox@ipu.org pour obtenir de plus amples informations ou solliciter une réunion d'information pour votre parlement.

30 Pour un éventail d'exemples pouvant être adaptés aux différents contextes nationaux, voir : [PNUJ-CCAC, Portefeuille de projets](#) (consulté le 21 septembre 2025).

Outils et ressources utiles

Action for Climate Empowerment (ACE) (Action pour l'autonomisation climatique) : initiative de la CCNUCC qui aide les pays à rendre leur action climatique plus inclusive et efficace. Elle encourage l'éducation du public, la participation, l'accès à l'information et la coopération internationale. Pour les parlements, l'ACE est un outil utile pour impliquer la collectivité, développer le soutien du public et garantir que les politiques climatiques (notamment celles qui ciblent le méthane) seront équitables, transparentes et ancrées dans la réalité locale.

CCNUCC, Registre des contributions déterminées au niveau national : le registre des contributions déterminées au niveau national de la CCNUCC, base de données qui recense les contributions déterminées au niveau national (CDN) de tous les pays, permet aux parlementaires d'analyser les engagements climatiques de leur pays, y compris les objectifs et mesures spécifiquement liés à la réduction des émissions de méthane.

Climate Change Laws of the world (lois mondiales en matière de changements climatiques) : base de données hébergée par la London School of Economics. Elle rassemble les lois, les politiques et les contentieux mondiaux relatifs au climat, aidant ainsi les parlementaires à déterminer les bonnes pratiques et à élaborer des cadres législatifs, notamment ceux qui visent spécifiquement les émissions de méthane dans divers secteurs.

International Methane Emissions Observatory (IMEO)-PNUE : initiative mondiale qui collecte, intègre et vérifie les données sur les émissions de méthane provenant de satellites, d'études, de rapports industriels et de registres nationaux.

PNUE-CCAC, Évaluation mondiale du méthane (2021) : ce rapport révèle quelles sont les principales sources de méthane, propose des mesures d'atténuation abordables et apporte la preuve qu'agir rapidement pourra présenter des avantages climatiques, sanitaires et économiques significatifs d'ici 2030.

PNUE-CCAC, Guidance on Including Methane in NDCs (2024) : cette publication aide les pays à intégrer des cibles concernant le méthane dans leurs plans climatiques en les associant à des mesures pratiques et spécifiques à chaque secteur.

PNUE-CCAC, Modèle de feuille de route nationale sur le méthane (2023) : outil de planification concrète, continuellement mis à jour, aidant les pays à concevoir des stratégies de réduction des émissions de méthane dans les secteurs clés claires et faisables, conformes à leurs objectifs climatiques et de développement. [Une série de vidéos est disponible](#) pour accompagner les utilisateurs dans les différentes étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une feuille de route nationale sur le méthane.

PNUE-CCAC, Portefeuille de projets : présente des initiatives visant à réduire les émissions de méthane et d'autres polluants climatiques à courte durée de vie. Il permet aux utilisateurs de se pencher sur des exemples concrets de politiques et de technologies par région, secteur ou polluant, en offrant des exemples d'activités susceptibles d'être adaptées à différents contextes.

UIP, Examen législatif sous l'angle des ODD : outil à l'intention des parlementaires (2025) : cet outil aide les parlements à veiller à ce que les lois et les politiques soient conformes aux objectifs de développement durable (ODD). Il contient des orientations concernant la révision de la législation existante, la rédaction de nouvelles lois et l'examen des stratégies gouvernementales dans le but de garantir qu'elles favorisent la réalisation des ODD. Il s'agit d'un outil pratique mis à la disposition des parlementaires pour qu'ils puissent renforcer leur rôle de contrôle et veiller à ce que la législation contribue efficacement aux objectifs de développement nationaux et mondiaux.

UIP, Parlements pour la planète est une campagne visant à mobiliser les parlements et les parlementaires afin d'accélérer leur action en faveur du climat. Elle fournit de nombreuses ressources, notamment des outils pédagogiques, des témoignages et des entretiens provenant du monde entier.

UIP et PNUD, Rapport parlementaire mondial 2022 : associer le public aux activités du parlement (2022) : cette publication, qui examine l'association du public aux activités du parlement, constitue une ressource utile pour comprendre les bonnes pratiques et les principes clés susceptibles d'améliorer et d'intensifier l'implication du public.



Traduction : Pascale Bouquet

Publié par l'Union interparlementaire

ISBN (impression) 978-92-9142-936-3

ISBN (numérique) 978-92-9142-937-0

Union interparlementaire (UIP), Le méthane, un enjeu important : les trois étapes de l'action parlementaire. (UIP, novembre 2025).

Veuillez informer l'Union interparlementaire de toute utilisation du contenu de cette publication en écrivant à press@ipu.org.